



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant, qui a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2025 :

- Premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2025-R-336 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin d'autoriser la classe multifamiliale pour un maximum de 4 logements dans la zone Cr-126 en contingentant le nombre possible dans la zone

Le règlement 2025-R-336 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et il sera soumis à celle-ci après l'adoption du second projet de règlement.

L'objet du règlement est d'autoriser l'usage multifamiliale de 4 logements dans la zone Cr-126. Toutefois, une limitation est imposée afin qu'il ne puisse y avoir plus de 3 usages de type dans la zone.

L'assemblée de consultation sur ce projet de règlement se déroulera **mercredi, le 30 avril 2025, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de celui-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter le projet de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au urbanisme@msdsr.com ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Le projet de règlement est aussi disponible au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 8^E JOUR D'AVRIL 2025.

Janie Rondeau
Greffière trésorière adjointe ad hoc